VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN THORNTON.

No 76,840 --- Cour Civile de District --- Paroisse d'Orléans --- Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, division A, ledit ordre daté et signé le 8 février 1906, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 13 mars 1906, à midi, les propriétés foncières, suivantes :

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Magasin, Jackson et Constance, et désigné par le numéro seize, sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil, à la date du 8 novembre 1844, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancien notaire, pour référence. Ledit lot mesurant trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Josephine entre les rues Constance et Magasin sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double, connu comme Nos 1012-14 rue Josephine, le loyer sera annoncé à la vente.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par Felicité Road Vieille rue Magasin, Laurel et Ste Marie, désigné par le No 9 de l'îlet Trois C sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville le 23 mai 1829, et déposé en l'étude de Théodore Seghers auditeur public en cette ville, ledit lot ayant en mesure française cinquante pieds de face à la rue Ste Marie sur cent et quarante deux pieds, six pouces et demi de profondeur entre lignes de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Shelton et Martinstein et contenant trois pieds six pouces et trois huitièmes de profondeur sur le côté du numéro dix ensemble avec la réduction en bois à un étage qui s'y trouve connu par le vieux No 107 rue Ste Marie.

Les améliorations consistant d'un cottage double connu comme Nos 939-41 rue Ste Marie, le loyer sera annoncé à la vente.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Dryades et Baronne, formant l'encoignure des rues Philip et Dryades, et mesurant trente deux pieds quatre pouces de face à la rue Philip sur une profondeur et façade à la rue Dryades de quatre vingt dix pieds trois pouces le tout d'après un devis d'arpentage annexé à un acte par lequel M. John Thornton a acquis ladite propriété.

Les améliorations consistant en ledit lot consistant en un cottage de bois en bois, connu comme vieux No 372 rue Philip. Ledit lot de terre est composé de parties des lots originaux Nos 4, 5 et 6, démontré sur un plan de C. A. Hedin, daté le 27 octobre 1854, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en un cottage double, connus comme Nos 1836-38 rue Philip, le loyer sera annoncé à la vente.

4° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Laurel, Philipet Constance, et comprenant la plus grande partie du lot No 18 et environ trois pieds huit pouces contigu au lot No 17 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel, par cent cinquante neuf pieds, dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété était bornée sur le côté vers la rue Première par la propriété que Henry Friedrich a vendu à Adam Lesche par acte passé pardevant O. Morel, ancien notaire le 7 janvier 1873, et sur la ligne de côté vers la rue Philip, ladite propriété était bornée par la portion restante du lit lot No 17 maintenant ou autrefois appartenant à Henry Friedrich et Henry P. Koch.

Les améliorations consistant en un cottage double, connu comme Nos 2325-27 rue Laurel. Le loyer sera annoncé à la vente.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Josephine, mesurant vingt six pieds sept pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins en mesure américaine et conformément à un devis fait par J. F. Braun, architecte, à annexé à un acte de vente de Banque à B. G. Carbajal, passé par devant Edgar Grima notaire le 12 décembre 1891, le dit lot étant une portion la plus près de la rue Annonciation d'un lot de terre désigné par le numéro douze de l'îlet No 10 sur un plan original du Faubourg Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock ancien notaire en cette ville, lequel dit lot No 11 a été subdivisé conformément avec le devis référé.

Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme No 723 avenue Jackson. Les loyers seront annoncé à la vente.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Josephine, Constance, Jackson et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure trente cinq pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, le même est composé du tout du lot No 29 et de six pieds de face, par la sus-dite profondeur de cette portion du lot No 28 contigue ledit lot No 29, lequel dit lot No 29 a une façade de vingt neuf pieds à la rue Josephine par une profondeur de cent vingt, d'après un plan de V. Egglofstein, ingénieur civil, daté le 25 février 1857, et déposée dans le livre des plans No 2 de A. C. Armstrong, ancien notaire.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 912-14 rue Josephine, le loyer sera annoncé à la vente.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Laurel et Philip, et mesurant trente six pouces de face à l'avenue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, composé entièrement du lot numéro trois et quatre pieds sept pouces à cela contigu dans la largeur du lot numéro deux par sa profondeur complète.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme Nos 908-10 avenue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

14° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Colisée et Chestnut, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, daté le 4 mai 1884, et déposé pour référence dans les registres de L. Herman, alors un notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, et ce le dit plus près de la rue Colisée des deux lots de terre qui ont été acquis par J. M. Gerder par achat de Jas B. McConnell, par acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 8 septembre 1885.

Les améliorations consistant d'un cottage double, connu comme Nos 1320-22 rue Septième, le loyer sera annoncé à la vente.

15° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à ce dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Josephine et Baronne, et désigné par le No 14 sur un devis d'arpentage par A. De Armas, député voyer de ville, daté janvier 1884; lequel dit lot mesurant d'après ledit devis trente et un pieds, six pouces de face à la rue Dryades, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de divisant du lot No 15 et cent vingt et un pieds quatre pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Josephine.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 2108-10 rue Dryades, le loyer sera annoncé à la vente.

16° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 275, borné par les rues Chesnut, Camp, Toledano et l'avenue Louisiana; lequel dit lot est désigné par le No 6 sur un plan dudit îlet, fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 15 décembre 1894, et annexé à un inventaire de la succession de John P. Weber, pris par J. D. Taylor, notaire, le 25 septembre 1895 et d'après ledit plan, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Chestnut, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix huit pieds.

L'améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 3318-20 rue Chestut. Le loyer sera annoncé à la vente.

17° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, lequel dit lot est désigné par la lettre I sur un plan fait par Urbain Lewis, député voyer de ville, daté le 6 mars 1904, annexé à un inventaire dans la succession de Mme M. C. Jennings, pris pardevant W. M. Gurley, notaire le 10 février 1904, et d'après lequel dit plan ledit lot commence à une distance de cent quarante six pieds sept pouces et sept lignes de l'encoignure des rues Philip et Brainard, et mesurant comme suit: Front cinq pieds cinq pouces de face à la rue Brainard et sur l'autre ligne de côté vers la rue Philip, et le divisant du lot H, cent dix sept pieds huit pouces et deux lignes, auquel point ledit lot a une largeur sur la ligne du fond courant à angle droit avec la rue Jackson de cinq pieds cinq pouces, duquel dit point il a une autre profondeur sur la ligne courant parallèle à la rue Carondelet, et de trente pieds sur la ligne courant parallèle à la rue Carondelet, et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de cent quarante sept pieds, huit pouces et deux lignes et est composé des parties des lots originaux Nos 6, 7, 8, 9 et 10, d'après un plan de L. Bergh, voyer, daté le 2 mars 1844 et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire, daté le 27 mars 1844.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2238-40 rue Brainard. Les loyers seront annoncés à la vente.

18° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Franklin, Josephine, Saratoga et Jackson, désigné par la lettre B sur un plan fait par Edgar Pilié voyer, le 10 août 1905 annexé à cet inventaire pour référence complète, d'après lequel dit plan ledit lot mesurant trente quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Sud Franklin, comme elle est maintenant appelée, par quatre vingt deux pieds trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et formant partie des lots originaux 15, 16 et 17, ledit lot B se trouvant entre les lots A et C, sur ledit plan.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2104-06 rue Sud Franklin. Les loyers seront annoncés à la vente.

20° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Franklin, Josephine, Saratoga et Jackson, désigné par la lettre C, sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 10 août 1905, lequel dit plan ledit lot mesurant trente deux pieds cinq pouces à cette ligne de face à la rue Sud Franklin et sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson, lesquelles lignes parallèles, mesurant cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, composé de parties des lots originaux 15, 16 et 17, ledit lot C contigu au lot B sur le côté vers la rue Jackson.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme les Nos 2110-12 rue Sud Franklin. Les loyers seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a en 1 et 2 ans, représentée par des billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans portant 7 0/0 d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, garantis d'une leur paiement par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les causes usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être passés pardevant J. L. Spearing, notaire, aux frais des acquéreurs, les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour 1906 et aussi de payer pour tous les certificats incidentaux à la vente et l'exécuteur de collector et retenir toute les loyers des propriétés vendues jusqu'à la date du passage des actes de vente par devant notaire. Un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 318 rue Baronne.

Andrew H. Wilson, avocat.
10 fév—10 11 18 25—mars 4 11 13

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MARY EVE MORGAN.

No 77 237—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D

EN VERTU d'un jugement de l'Hon. Cour Civile de District Division D, paroisse d'Orléans, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 16 janvier 1906 et une commission à moi adressée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mars 1906, à midi, les propriétés foncières, ci-après :

Une certaine portion de terre ensemble avec tous et singuliers, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies privilèges, servitudes et dépendances, à elles attachées et appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 197, borné par les rues Prytanée Quatrième, Coliseé et Washington. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis dressé par F. Pilié, daté le 18 août 1890 d'après lequel devis d'arpentage ladite portion de terre est composée du tout des lots originaux désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17 et 18 et la moitié du lot No 14 d'après deux plans dressés par C. A. Hedin, voyer, en date le 18 mars 1856, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville et un daté le 27 décembre 1848 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire, comme plan No 59, laquelle dite portion de terre commence à une distance de soixante dix sept [77] pieds, trois [3] pouces et cinq [5] lignes de l'encoignure de l'avenue Washington et mesure cent quatre vingt [180] pieds trois [3] pouces et sept [7] lignes de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de deux cent quatorze [214] pieds onze [11] pouces et deux [2] lignes, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt cinq [125] pieds six [6] pouces et quatre [4] lignes, de la s'élargissant à un angle droit soixante dix sept [77] pieds trois [3] pouces et cinq [5] lignes sur une ligne courant vers l'avenue Washington, de la une deuxième profondeur et façade à l'avenue Washington de quatre vingt neuf [89] pieds quatre [4] pouces et deux [2] lignes, et une largeur sur la ligne du fond de deux cent cinquante sept [257] pieds sept [7] pouces et quatre [4] lignes.

Les améliorations comprenant la résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure sud est des rues Quatrième et Prytanée, et une résidence en briques à deux étages contenant 7 chambres, sur un lot s'ouvrant sur la rue Washington.

Il est certain est requis d'offrir en vente premièrement les propriétés foncières par lots, comme il est démontré par le plan d'arpentage fait par D. M. Osman, ingénieur civil et député voyer de ville de la date du 9 janvier 1906 et de faire une adjudication lot par lot; après il offrira en vente les propriétés foncières susdécrites et en bloc, et si le montant offert pour la propriété pour le tout excédant le total de l'adjudication des lots par lots, alors toutes les adjudications des lots seront comme elles n'avaient pas été faites et toutes les propriétés seront adjugées au plus haut enchérisseur en bloc, qui devra immédiatement déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur, mais si le total de l'adjudication en lots excède le total de l'adjudication en bloc ou en totalité alors l'acquéreur en bloc devra déposer avec l'encanteur, 10 pour cent du prix d'achat ; et l'adjudication en lots sera final et obligatoire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et toutes les assurances devant être transférées au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1906. L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant C. T. Soniat, notaire.

J. L. ONORATO
Agent de Propriétés Foncières et Encanteur, 313 rue Baronne.

MM Clegg & Quinlero, Avocats
28 jan—28—fév 4 11 18 ZL—mars 4 8

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BEAUX LOTS SUR L'AVENUE TULANE

ILET DES HUIT RENDON, LOPEZ ET GRAVIER.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 1er MARS 1906.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 76,575 dans l'affaire intitulée succession de M. A. Finnegan, ledit ordre daté et signé le 25 janvier 1906 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 1er mars 1906, les propriétés ci après décrites :

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier ; ledit lot est désigné par le No 22 et mesurant 31' 3" 4" de face à l'avenue Tulane (autrefois la Commune) sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 654, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier ; ledit lot est désigné par le No 23 et mesurant 31' 3" 4" de face à l'avenue Tulane sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant l'acte de vente devant être passé pardevant Wm F. Bewer, notaire, aux frais de l'acquéreur ; l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1906 ; 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

28 janv—28—fév 4 11 18 25—mars 1

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de John Christian Keenet, et Mary Anna Keenet, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 78 285 et 78,306 consolidées—Division D—Attendu que H. H. Prime, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mary Anna Keenet, décédée, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier

7 fév—7 11 16

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT

Dans le Cottage Double en Bois, Nos 2809 et 2811 Rue Banks.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 janvier 1906 de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de Charles Willibald et de Mme Wilhelmine Berthold, Jr, No 58,241 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci après décrites à savoir :

Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 2809 et 2811 rue Banks, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Waite, Dupré et Pelicyre mesurant en mesure 30 pieds 1 pouce de face à la rue Banks sur 122 pieds de profondeur, étant le tout du lot No 3, et partie du lot No 4, sur une grande avenue, près de plusieurs lignes de chars. Un placement qui paiera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, datés le jour de la vente publique, payables respectivement à un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt, par an de leur date jusqu'au paiement. Lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant les honoraires d'avocats en cas de procès pour la collection desdits billets, le transfert de l'assurance, confession de jugement, etc.

L'acte de vente pardevant Eug. Rosen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. M. Loughlan, avocat.
20 jan—20 21—fév 4 11 18 20

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX LOTS DE CHOIX POUR BATIR A ALGER,

Rue Belleville, entre la rue Homer et l'avenue Slidell.

Mme Mary Laws, femme de Parker Taylor, vs Mme Sarah Franklin, femme de Nat. Williams.

No 77,383—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 1er mars 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 janvier 1906, et signé en Cour ouverte le 17 janvier 1906, par l'Hon. W. R. Somerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites à savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies privilèges et dépendances qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, sur l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné, comme lot No 6, dans l'îlet No 147, borné par les rues Homer Jackson (maintenant avenue Slidell), les rues Belleville et Valette, lequel lot mesure trente deux pieds de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'étendue de terre communément nommée Belleville, et désigné comme lot No 7, de l'îlet No 147, lequel est borné par les rues Belleville, Valette, Homer Jackson (maintenant avenue Slidell) lequel dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit d'un an, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par une hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Hansen notaire.

28 jan—fév 4 11 18 25—mars 1

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE "HOME" SIMPLE.

1717, avenue Lafayette.

Près des chars, Ecoles, Eglises et Marchés.

Succession de Mary M. Embouliss.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 78,183—Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et daté et signé le 26 janvier 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le trois ème district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port Nord, Derbigny et Nord Roman, désigné comme lot A, sur le devis fait par C. Uncas Lewis, voyer daté le 17 avril 1902, annexé à un acte de vente par E. M. Purcell à John M. Embouliss, daté le 16 juin 1902, passé pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire; d'après lequel arpentage ledit lot mesurant trente trois (33') pieds et six (6") lignes de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente [130'] pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes.

Les améliorations comprennent le cottage simple, bien construit, muni de banquette, contenant cinq grandes chambres, grande galerie sur le devant, cour sur le côté et entrée pour voitures, avec grand hangar dans le fond et emplacement pour véhicules et animaux.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an, garantie par lien de vendeur et hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur; 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 4 6

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage simple, 1549 rue Dorgenois, entre Laharpe et Lapeyrouse.

Joli cottage, à Mandeville, La.

David M. McCaa et als vs Isaac N. McCaa et al, No 6?9, 2ème Cour Judiciaire de District paroisse de St Tammany.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 1er MARS 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1906, par l'Hon. Thos M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le trois ème district de cette ville, dans l'îlet No 1355, borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse Laharpe et Roselin, désigné par la lettre O, sur un devis dressé par Chas G. Dell'Isle, ingénieur civil, daté le 5 novembre 1902 et annexé à un acte passé pardevant F. J. Aleix, notaire le 4 février 1903, d'après lequel dit devis ledit lot mesure aux 35 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond, sur 89 pieds, pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 1349 rue Dorgenois et comprennent un joli cottage simple, allée pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, etc.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le village de Mandeville, Lne., paroisse de St Tammany, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Lake, Girod, Caiborne et Lafayette; ladite portion de terre mesure 15 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de 50 pieds, ayant être prise à 100 pied de l'encoignure des rues Girod et Caiborne; ledit lot est désigné par le No 20 d'après un plan par Groux daté le 24 février 1844, déposé en l'étude de Achille Chiapella, ancien notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance garantie par billets de lien de vendeur en un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, les acquéreurs devant payer pour tous les frais de transfert, les taxes de 1906 et les clauses usuelles et coutumières de sécurité, 10,00 au moment de l'adjudication les actes de vente pardevant W. J. Fermento, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. J. Fermento, Geo. S. Dodds, avocats.
28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 1

Friedrichs & Redersheimer.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à un étage avec mansarde bien située, No 1227 rue St-Philippe, entre les rues St-Claude et Trémé.

Succession de Frank Pietro.

No 77,413—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 nouvelle commune—MARDI, le 20 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 janvier 1906 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

La résidence à un étage avec mansarde, bien située, No 1227 rue St Philippe contenant 3 chambres et mansarde dans le corps principal et 2 chambres et cuisine dans la bâtisse du fond, cour sur le fond, hangar, 2 citernes, etc., décrite plus complètement comme suit :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Trémé, St Claude et Ursulines, et mesurant en mesure anglaise 17 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe sur 120 pieds de profondeur en mesure française, entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Trémé par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Laubert, et sur la ligne de côté vers la rue St Claude par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. Dolliah, centralement située et dans une bonne condition.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente; l'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20 21 28—fév 4 11 18 20

Carrère & Keeney.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple attrayant, avec entrée pour voiture, No 806, avenue Louisiana

Entre les rues Annonciation et Laurel.

Succession de Mme Pauline Dubic, veuve de feu Benoit Carambat.

No 78 162 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, rez de chaussée, MARDI, le 3 mars 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 février 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 806 avenue Louisiana, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Annonciation (autrefois Josephine), Laurel et Delachaise, situé à une distance d'environ 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Annonciation, et mesure en mesure américaine, 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, désigné par le numéro huit sur le plan original dudit îlet, dressé par W. T. Thompson, voyer, le 27 janvier 1848 et déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire, comme plan No 13.

La amélioations comprennent un joli cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette avec un joli grillage en fer et contenant 5 chambres, cuisine, galerie sur le devant, etc; dans la cour se trouve hangar, citerne, etc. la maison est bien située et le tout en bon état. La banquette et la cour sont pavées en Schillinger.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 ou les arrêts et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

11 fév—11 18 25—mars 4 11 12 13

Succession de Wm E. Murphy

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 72 218 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme B. Murphy Dame exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier — W. J. Waguespack, avocat. 9 fév—9 13 18

Eiseman & Lazarus

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE V